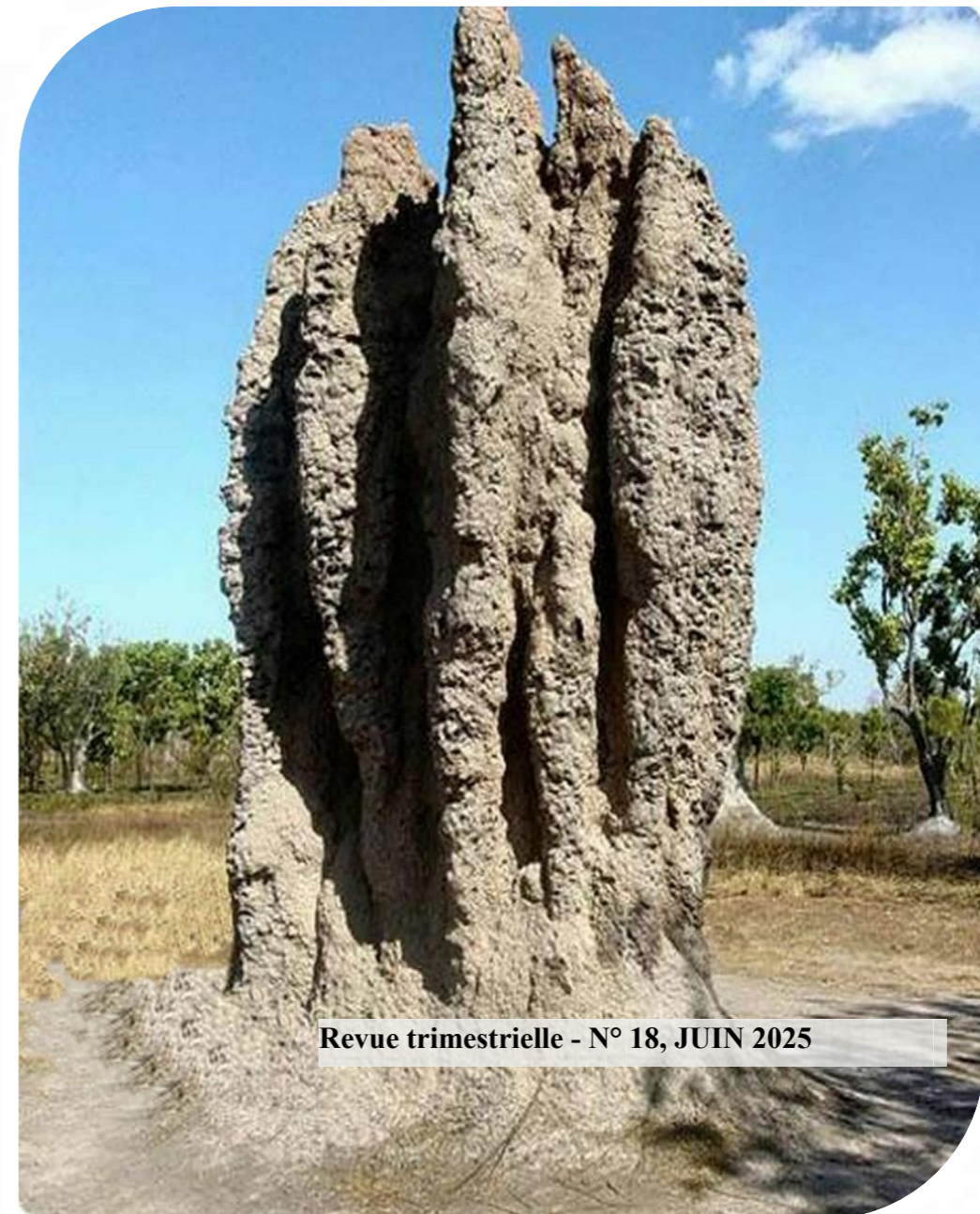


Print ISSN: 2617-4766

E-ISSN: 2617-4774

Đamá Nínau

REVUE INTERDISCIPLINAIRE
LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES



Revue trimestrielle - N° 18, JUIN 2025

REVUE TRIMESTRIELLE - N° 18 Đamá Nínau | REVUE INTERDISCIPLINAIRE LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES

Mise en page et Impression
IMPRIMERIE ST LOUIS

53, Rue N'ZARA Doulassamé Face Première Eglise Baptiste du TOGO
BP: 61536 / Tel Bureau: (228) 22 22 10 45 / Mobile : (228) 90 12 37 30
E-mail: imprimerie.stlouis@yahoo.fr



SJIFactor - Scientific Journal Impact Factor

E-mail : evaluation@sjifactor.com

Website : <http://sjifactor.com/>

SJIF 2025 = 6.907 (Scientific Journal Impact Factor Value for 2025).

SJIF Impact Factor Evaluation [SJIF 2025 = 6.907]

"Dama Ninao" est une revue scientifique interdisciplinaire qui accepte et publie tous les articles relevant des Lettres, Arts et Sciences Humaines. A cet effet, elle s'intéresse aux études et théories littéraires, linguistiques, sociologiques, philosophiques, anthropologiques et historico-géographiques. La Revue "Dama Ninao", entendu "L'Entente" en langue kabyè du Nord Togo, est créée dans l'intention de matérialiser la mondialisation ou la globalisation qui s'opère avec l'esprit d'équipe et d'échanges et la désuétude du monde autarcique. Le monde scientifique universitaire ne peut échapper à cet esprit d'équipe qui fonde un creuset où « le fer aiguisé le fer », les échanges se croisent, puis s'entremêlent pour aboutir à une reconstruction des connaissances scientifiques individuelles dans la collectivité.

La Revue Dama Ninao nous renvoie à la Civilisation de l'Universel du poète sénégalais Léopold Sédar Senghor, qui prône la porosité des âmes avec l'acceptation de l'autre, de ce qu'il dispose d'utile pour mon avancement : sa civilisation, sa culture, sa langue ... Elle se fonde notamment sur la philosophie de Paul Ricœur qui préconise la perception de Soi-même comme un autre. Considérer soi-même comme un autre aux yeux de l'autre, nous amènerait à faire taire nos distensions et ressentiments afin de redimensionner notre espace, reconstruire notre histoire et notre société.

La Revue Dama Ninao s'est inspirée de la nature. Des insectes en miniature nous produisent de bels chefs-d'œuvre architecturaux, conjuguent leur génie créateur et leur force dans la patience et dans la tolérance. Ils créent des œuvres monumentales qui dépassent l'entendement humain, les termitières. A cet effet, la nature semble nous parler, nous guider, nous instruire dans le silence. Seules ces créations nous interpellent sans autant faire de nous des disciples. Comme la termitière qui, pour la plupart du temps, est une composante de maillons surgissant de la même matière, la Revue Dama Ninao se veut une termitière scientifique dont les enseignants-chercheurs en sont les maillons.

Au confluent de diverses sciences, la Revue Dama Ninao se propose de promouvoir la recherche scientifique et universitaire en impulsant le dialogue interdisciplinaire, le dialogue entre divers champs disciplinaires et divers contributeurs du monde universitaire.

Professeur Koutchoukalo TCHASSIM

Université de Lomé

ADMINISTRATION DE LA REVUE

Directeur de publication et rédacteur en chef :

Professeur TCHASSIM Koutchoukalo, Université de Lomé

Directeur de rédaction :

SILUE Léfara (Maître de Conférences), Université Félix Houphouët Boigny

Comité Scientifique

Professeur Yaovi AKAKPO, Université de Lomé (Togo), Professeur Kodjona KADANGA, Université de Lomé (Togo), Professeur Xavier GARNIER, Université Paris 3 (France), Professeur Norbert VIGNONDE, Université de Bordeaux (France), Professeur Adama COULIBALY, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire), Professeur Okri Pascal TOSSOU, Université d'Abomey-Calavi (Bénin), Professeur Mamadou KANDJI, Université Cheikh Anta Diop (Sénégal), Professeur Komla Messan NUBUKPO, Université de Lomé (Togo), Professeur Amadou LY, Université Cheikh Anta Diop (Sénégal), Professeur Kazaro TASSOU, Université de Lomé (Togo), Professeur Dotsè YIGBE, Université de Lomé (Togo), Professeur Kodjo AFAGLA, Université de Lomé (Togo), Professeur Alain-Joseph SISSAO, Institut des Sciences des Sociétés (Burkina Faso), Professeur Komla Essowè ESSIZEWA, Université de Lomé (Togo), Professeur Gneba KOKORA, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire), Professeur Louis OBOU, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire), Professeur Atafèi PEWISSI, Université de Lomé (Togo), Professeur Vicente Enrique Montes Nogales, Universidad de Oviedo (Espagne), Professeur Mamadou FAYE, Université Cheikh Anta Diop (Sénégal), Professeur Akila AHOULI, Université de Lomé.

Comité de lecture

Professeur Koutchoukalo TCHASSIM, Université de Lomé (Togo), Professeur Gbati NAPO, Université de Lomé (Togo), Professeur Didier AMELA, Université de Lomé (Togo), Professeur Komi KOUVON, Université de Lomé (Togo), Dr Komi BEGEDOU, Université de Lomé (Togo), Dr Koffi Dodzi NOUVLO, Dr Kpatimbi TYR, Université de Lomé (Togo), Dr Madis KROUMA, Université de Lomé, Professeur Arthur MUKENGE, Université de Rhodes (Afrique du Sud), Professeur Xolali MOUMOUNI-AGBOKE, Université de Lomé (Togo), Dr Anoumou AMEKUDJI, Université de Lomé (Togo), Professeur Raphaël YEBOU, Université d'Abomey-Calavi (Bénin), Professeur PERE-KEZIMA, Université de Lomé.

Comité de rédaction

Professeur Koutchoukalo TCHASSIM, Docteur Wonouvo GNAGNON (Assistant), Docteur DOUHADJI Kossi, Université de Lomé.

Contact : revuedamaninao@gmail.com

Site Internet de la Revue Dama Ninao : <https://revuedamaninao.net/>

LIGNE EDITORIALE DE LA REVUE DAMA NINAO

Dama Ninao est une revue scientifique internationale. Dans cette perspective, les textes que nous acceptons en français ou anglais sont sélectionnés par le comité scientifique et de lecture en raison de leur originalité, des intérêts qu'ils présentent aux plans africain et international et de leur rigueur scientifique. Les articles que notre revue publie doivent respecter les normes éditoriales suivantes :

La taille des articles

Volume : 10 à 15 pages ; interligne 1.5, police 12 pour le corps du texte et les courtes citations ; police 11 pour les longues citations, Times New Roman, les références des citations doivent être incorporées dans le texte. Exemple : Guy Rocher (1968, p. 29), pas de référence en foot-notes à l'exception de quelques commentaires.

Ordre logique du texte

- Un **TITRE** en caractère d'imprimerie et en gras. Le titre ne doit pas être trop long ;
- **Nom et prénom(s)** du contributeur ou des contributeurs, **nom de l'institution** d'appartenance, **adresse mail**
- Un **Résumé (Abstract)** de 8 lignes en français et anglais, en interligne simple, suivi de 6 **Mots clés (Key words)**
- Une **Introduction** : elle doit avoir une problématique, une méthode et une structure.
- Un **Développement** : les articulations du développement du texte doivent-être titrées comme suit :
 - 1-Pour le **Titre** de la première section
 - 1-1-Pour le **Titre** de la première sous-section
 - 1-2- Pour le **Titre** de la deuxième sous-section
 - 2- Pour le **Titre** de la deuxième section
 - 2-1-Pour le **Titre** de la première sous-section
 - 2-2- Pour le **Titre** de la deuxième sous-section
 - 3- Pour le **Titre** de la troisième section (si l'auteur de l'article le souhaite)

-Une **Conclusion** : elle doit être courte, précise et concise en mettant en relief l'authenticité des résultats de la recherche.

- **Références bibliographiques** (Mentionner uniquement les auteurs cités)

Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Editeur. Exemples :

- AMIN Samir, 1996, *Les défis de la mondialisation*, Paris, L'Harmattan.

- BERGER Gaston, 1967, *L'homme moderne et son éducation*, Paris, PUF.

- DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, « Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre », *Diogenes*, 202, p. 145-151. (Pour les articles).

Typographie française

- La Revue Dama Ninao s'interdit tout soulignement et toute mise de quelque caractère que ce soit en gras.

- Les auteurs doivent respecter la typographie française concernant la ponctuation, l'écriture des noms, les abréviations...

Tableaux, schémas et illustrations

En cas d'utilisation des tableaux, ceux-ci doivent être numérotés en chiffre romains selon l'ordre de leur apparition dans le texte. Ils doivent comporter un titre précis et une source. Les schémas et illustrations doivent être numérotés en chiffres arabes selon l'ordre de leur apparition dans le texte.

Soumission des manuscrits

Tous les manuscrits doivent être soumis uniquement par voie électronique à l'adresse suivante : revuedamaninao@gmail.com/infos@revuedamaninao.net. Tous les échanges entre le secrétariat de la revue et l'auteur se feront uniquement par internet, il importe donc de fournir un mail actif que l'auteur consulte très régulièrement et d'envoyer toutes les informations relatives au processus de publication des articles uniquement par mail. Les frais d'instruction de l'article sont de **20000f** payables immédiatement au moment de l'envoi de l'article. À l'issue de l'instruction, si l'article est retenu, l'auteur paie les frais d'insertion qui s'élèvent à **30.000f**. Les frais d'instruction et d'insertion s'élèvent donc à **50.000f** payables par transfert, frais de

transfert y compris. Le paiement des frais d'insertion donne droit à un tiré à part. Si un auteur achète un exemplaire, les frais d'envoi sont à sa charge. Les frais de gravure des clichés, des schémas et l'expédition des tirés à part (pour ceux qui voudraient les avoir par la poste) sont à la charge des auteurs. La Revue Dama Ninao paraît trimestriellement. Toute soumission doit parvenir au secrétariat de la rédaction un mois voire deux semaines (délai de rigueur) avant la publication du numéro dans lequel l'article pourra être inséré. Pour toute information, envoyez un mail à : revuedamaninao@gmail.com/infos@revuedamaninao.net ou visitez le site de la revue : www.revuedamaninao.net.

Evaluation par les pairs

Les instructeurs à qui la revue affecte les articles de leur spécialité, doivent les lire avec rigueur, rejeter tout article dont le contenu est en inadéquation avec le titre et/ou dont le raisonnement n'offre pas une qualité scientifique, faire des propositions pour l'amélioration dudit article, renvoyer l'auteur de l'article à la ligne éditoriale de la revue au cas où elle n'est pas respectée. Ils se doivent notamment de vérifier, par le biais d'internet, si le même article n'est pas déjà publié dans une revue en ligne.

Objectifs et portée

La revue Dama Ninao, de par son nom qui signifie « entente », a pour objectifs :

- de matérialiser le monde universitaire qui est un creuset où « le fer aiguise le fer », les échanges se croisent, puis s'entremêlent pour aboutir à une reconstruction des connaissances scientifiques individuelles dans la collectivité ;
- de promouvoir la recherche scientifique et universitaire en impulsant le dialogue interdisciplinaire, le dialogue entre divers champs disciplinaires et divers contributeurs du monde universitaire.

La revue Dama Ninao a une portée scientifique et sociale. A cet effet, elle publie tous les articles relevant des Lettres, Arts et Sciences Humaines et s'intéresse aux études et théories littéraires, linguistiques, sociologiques, philosophiques, anthropologiques et historico-géographiques sur appel à contribution thématique (colloque) ou varia. Elle est un espace de rencontre, de construction et de reconstruction des réseaux relationnels et scientifiques.

Professeur Koutchoukalo TCHASSIM

Université de Lomé

SOMMAIRE

1. **LES MÉTAMORPHOSES DU PERSONNAGE FÉMININ DANS LES ROMANS DE ZOLA ET DE ROBBE-GRILLET -----9**
ADJE Tanoh Linda Danielle épouse BAH, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
SAMAKÉ Famahan, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
2. **LA GOUVERNANCE POLITIQUE À L'ÈRE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE : ANALYSE CRITIQUE D'UN MARXOLOGUE ----- 32**
AGAMAN N'gouan Mathieu, Université Peleforo Gon Coulibaly (Côte d'Ivoire)
DIOMAND Aikpa Benjamin, Université Peleforo Gon Coulibaly (Côte d'Ivoire)
3. **LE RÔLE DE L'ÂME DANS LE PROCESSUS DU TRANSHUMANISME -- 53**
ANGORA N'gouan Yah Pauline épouse ASSAMOI, Université Alassane Ouattara Bouaké (Côte d'Ivoire)
4. **ETUDE GÉOCRITIQUE DE L'ESPACE POST COLONIAL DANS LE ROMAN FEMININ TOGOLAIS ----- 65**
KPATCHA Komi, Université de Kara, (Togo)
OURO-KPASSOUA Nadiya, Université de Kara (Togo)
5. **CONTRIBUTION DES FEMMES AUX ÉCHANGES COMMERCIAUX DANS LE BASSIN OCCIDENTAL DE LA LAGUNE ÉBRIÉ (XVIII^e - XIX^e SIECLE) ----- 81**
AZAGNI Blath Esther, Université Alassane Ouattara-Bouaké (Côte d'Ivoire)
ESSOH Jean-Jacques, Université Félix Houphouët Boigny-Abidjan (Côte d'Ivoire)
6. **LA QUESTION DU GENRE DANS LE DÉVELOPPEMENT MINIER LOCAL DE LA RÉGION DU BAFING (NORD-OUEST DE LA COTE D'IVOIRE)----- 101**
DIOMANDE Karidia, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
TRAORÉ Fanta, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
DIARRASSOURA Bazoumana, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
7. **L'IMPLANTATION DE LA MINE DE ZINC DE PERKOA ET LA RÉSILIENCE SOCIALE DES MÉNAGES ----- 117**
BASSONO Cleofa Pascal, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso)
BASSOLE Alexis Clotaire, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso)

8. CONTRIBUTIONS DU CONTE IVOIRIEN AU DEVELOPPEMENT HUMAIN : CAS DE LA HOUE MAGIQUE DE BOUNDOU KONE -----135
FOFANA Daouda, Université Félix Houphouët-Boigny (UFHB)
Cocody/Abidjan (Côte d'Ivoire)
KOUADIO Adjoua Michelle, Université Félix Houphouët-Boigny (UFHB)
Cocody/Abidjan (Côte d'Ivoire)
9. L'INDUSTRIE LITHIQUE SUR LES RIVES DU MOUHOUN AVAL (BRANCHE INFERIEURE) : LES SITES DE BEKEYOU ET DE BWO ----150
BATIENO Désiré, Université Yembli Abdoulaye TOGUVEND (Burkina Faso)
10. RENONCIATIONS ET APPROPRIATIONS SUBSEQUENTES AUX MANIPULATIONS DANS *DESTINS DE CLANDESTINS* DE JOSUE GUEBO -----173
ASSOH Dingny Yannick, Université Alassane Ouattara Bouaké (Côte d'Ivoire)
11. DU PROFESSIONNALISME AMATEUR DANS LES TELEVISIONS IVOIRIENNES : ENTRE QUETE INOUÏE DE VISIBILITE ET LEGITIMITE MEDIATIQUE -----192
ZERBO Tiémoko Euloge Konan, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
12. LITTÉRATURE-FEMMES EN AFRIQUE FRANCOPHONE : ENTRE ÉMERGENCE ET PÉRIPHÉRIE-----216
POUNTUNYINYI MACHE Henriette, Université de Douala (Cameroun)
13. PATRIARCHY AS A GENDERLESS PRAXIS IN MAXINE HONG KINGSTON'S *THE WOMEN WARRIOR*-----232
HIEN Ollo Desiré, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
SORO Adama, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
SANOKO Bakary, Institut National Polytechnique Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)
KONÉ Vamara, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
14. INTERACTIONS ET PRATIQUES DE REFERENCE ENTRE GUERISSEURS TRADITIONNELS ET SPECIALISTES EN SANTE MENTALE A NIAMEY -----246
ADAMOU Housseini, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)

15. LES PISTES CHRONOLOGIQUES DE DATATION DE L'HISTOIRE DES NUNA (DU XV^e AU XVIII^e SIÈCLE) -----263
OUÉDRAOGO Hyacinthe Wendlarima, Université Nazi BONI, Bobo-Dioulasso (Burkina Faso)
16. LA DÉCONSTRUCTION DE L'ARABO-MUSULMAN COMME IDENTITÉ TERRORISTE DANS L'ATTENTAT DE YASMINA KHADRA -----282
KONATE Mamadou, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
OUATTARA Salamata, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
17. ADDRESSING CORPUS-BASED ENGLISH WRITING ERRORS IN FIRST-YEAR ENGLISH MAJORS AT FÉLIX HOUPHOUËT-BOIGNY UNIVERSITY: A METAOPERATIONAL GRAMMAR APPROACH -----296
KONDRO Kouakou Yannick, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)
KONE Kiyofon Antoine, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)
18. LA TRANSCENDANCE POÉTIQUE CHEZ RIMBAUD -----311
KOPOIN KOPOIN Francois, Université Félix-Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)
19. CONDITIONS DE TRAVAIL DES ENSEIGNANTS ET QUALITE DU SYSTEME EDUCATIF DANS LA PREFECTURE DE HAHO AU TOGO --330
ALÉZA Sohou, Université de Lomé (Togo)
ALIDJINO Kossi Raymond, Université de Lomé (Togo)
20. DETERMINANTS PSYCHOSOCIOLOGIQUES DE LA DEPENDANCE A LA CIGARETTE CHEZ DES USAGERS MINEURS A ABIDJAN -----350
DÉDOU Zozo Alain, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)
KOUAKOU Konan Isidore, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)
KOUAMÉ Kouakou Justin, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)
21. QUAND L'AFRIQUE RICHE SE DIT PAUVRE : DÉCONSTRUCTION D'UN IMAGINAIRE POSTCOLONIAL AU PRISME DE *VILLE CRUELLE* D'EZA BOTO ET DE *SOUS LE POUVOIR DES BLAKOROS I - TRAITES* D'AMADOU KONÉ-----368
KOUAMÉ Kouakou Serge-Romarc, Université Alassane Ouattara de Bouaké (Côte d'Ivoire)

22. « GOUYOU ZOU » OU DROIT D'ASILE EN PAYS KABYE (Nord Togo) :
UNE INSTITUTION AU SERVICE DE LA PAIX ET DE LA COHESION
SOCIALE -----388
LOKOU Rabiou, Université de Lomé (Togo)
23. LA NOTION DE VOCATION DANS L'AUGUSTINISME -----403
DOUA Lou Eliane Jeany, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
24. EMPLOYABILITÉ ET INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES
ISSUS DE « L'ÉCOLE DE LA DEUXIÈME CHANCE » DANS LES
MÉTIERES DE LA GRANDE DISTRIBUTION EN CÔTE D'IVOIRE -----419
DIARRASSOUBA Mamadou, Université Péléforo Gon Coulibaly Korhogo
(Côte d'Ivoire)
25. LOGIQUES MARCHANDES DE L'INTERACTION DE LA MAIN-
D'ŒUVRE MIGRANTE DANS L'AGRICULTURE URBAINE ET
PÉRIURBAINE À ABIDJAN -----441
MONEHAHUE Attoumo Daniel, Université Peleforo Gon Coulibaly de
Korhogo (Côte d'Ivoire)
DJANE Kabran Aristide, Université Peleforo Gon Coulibaly de Korhogo (Côte
d'Ivoire)
26. IMPLICATIONS DE L'EXPLOITATION INDUSTRIELLE AURIFÈRE DE
MORILA SUR LES RESSOURCES EN EAU -----468
BOCOUM Moussa Fadiala, Institut Post Universitaire (Mali)
N'DIAYE Baba Faradji, Faculté d'Histoire et de Géographie (Mali)
TRAORE Hamadoun, Faculté d'Histoire et de Géographie (Mali)
27. ÉTHIQUE ET TRANSPARENCE DANS LA COMMUNICATION INTERNE
DES GRANDES ÉCOLES ET UNIVERSITÉS PRIVÉES EN CÔTE
D'IVOIRE : UN DÉFI À RELEVER -----486
N'DA Yao Jean-Claude, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)
28. PROBLEMATIQUE DE REDUCTION DES DECHETS SOLIDES DANS LA
COMMUNE URBAINE DE OUAGADOUGOU (BURKINA FASO) : ETATS
DES LIEUX, CONTRAINTES ET PERSPECTIVES -----503
NAGALO Nebilma P., Université Norbert ZONGO de Koudougou (Burkina
Faso)
IDANI Fulgence T., Université Norbert ZONGO de Koudougou (Burkina Faso)

29. *LA NUIT DE LA VERITE, UNE EIPHANIE DU LEADERSHIP FEMININ.*
-----520
SAM Yacinthe, Université Joseph Ki-Zerbo (Burkina Faso)
30. *FAMILLE ET CRISE DE L'EDUCATION : REPENSER LA PLACE DE LA FAMILLE SOUS L'ECLAIRAGE HEGELIEN* -----535
SANA Boureima, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso)
31. *ÉTUDE COMPARATIVE DES EMPLOYEES DE MAISON DANS LE DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN (COTE D'IVOIRE), ENTRE PRATIQUES AFRICAINES ET LIBANAISES (1960-2025)* -----554
SIDIBE Nohan, Université de San Pedro (Côte d'Ivoire)
32. *PARLERS URBAINS, TERRITORIALITÉ ET ETHNICITÉ : AFRIK'ATTITUDE ET SOCIAL LANGUAGING* -----574
SOW Ndiémé, Université Amadou Mahtar Mbow (Sénégal)
33. *CORPS ET DEFERLEMENT DE LA VIOLENCE DANS FEMME NUE, FEMME DE CALIXTE BEYALA : CATEGORISATION ET INTERPRETATION* -----596
TOTI AHDJE Zahui Gondey, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
MONSIA Epouse SAHOUAN Gouelou Sandrine Audrey Flora, Université virtuelle d'Abidjan (Côte d'Ivoire)
34. *SACRALITÉ, BIODIVERSITÉ ET ENJEUX ÉTHIQUES EN AFRIQUE* ---615
KOUASSI N'guessan Jonas, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)
YAO Kouadio, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)
35. *PLANIFICATION SPATIALE MARINE AU TOGO : ENTRE IMPÉRATIFS DE DURABILITÉ ET RÉALITÉS INSTITUTIONNELLES* -----633
PENN Laré Batouth, Université de Lomé (Togo)

**PLANIFICATION SPATIALE MARINE AU TOGO : ENTRE IMPÉRATIFS
DE DURABILITÉ ET RÉALITÉS INSTITUTIONNELLES**

***MARINE SPATIAL PLANNING IN TOGO : BETWEEN SUSTAINABILITY
IMPERATIVES AND INSTITUTIONAL REALITIES***

Laré Batouth PENN
Maître de Conférences
Département de Sociologie
Université de Lomé
E-mail : ibatouth@gmail.com

Résumé : La Planification Spatiale Marine (PSM) s'impose comme un outil de gouvernance territoriale visant à organiser de manière durable les usages de l'espace marin et côtier. En Afrique de l'Ouest, cette approche gagne du terrain dans un contexte marqué par une intensification des pressions anthropiques, des conflits d'usages (pêche industrielle vs artisanale, exploitation offshore, aires protégées), et des enjeux de souveraineté sur les zones économiques exclusives. L'objectif de cette recherche est d'analyser sociologiquement les conditions de mise en œuvre de la PSM au Togo, en identifiant les tensions entre les normes internationales de durabilité et les logiques institutionnelles locales qui structurent l'action publique maritime. En mobilisant une approche qualitative, compréhensive et inductive, ancrée dans les traditions de la sociologie de l'action publique et de la sociologie des organisations et, à partir d'entretiens, de documents stratégiques et d'observations de terrain, les résultats de la recherche montrent que la PSM togolaise s'inscrit dans une gouvernance en construction, marquée par une absence d'ancrage institutionnel stable. Ils soulignent que la PSM fonctionne moins comme un outil de planification que comme un dispositif discursif de mise en visibilité, encore peu opérationnalisé dans l'action publique concrète.

Mots-clés : Conflits d'usage, durabilité, gouvernance maritime, planification spatiale marine, Togo.

Abstract : Marine Spatial Planning (MSP) is emerging as a territorial governance tool aimed at sustainably organizing the use of marine and coastal areas. In West Africa, this approach is gaining ground in a context marked by increasing anthropogenic pressures, conflicts over uses (industrial vs. artisanal fishing, offshore exploitation, protected areas), and sovereignty issues over exclusive economic zones. The objective of this research is to sociologically analyze the conditions for implementing MSP in Togo, identifying the tensions between international sustainability standards and the local institutional logics that structure maritime public action. By mobilizing a qualitative, comprehensive, and inductive approach, rooted in the traditions of the sociology of public action and the sociology of organizations, and drawing on interviews, strategic documents, and field

observations, the research results show that Togolese MSP is part of a governance process under construction, marked by a lack of stable institutional anchoring. They highlight that MSP functions less as a planning tool than as a discursive mechanism for visibility, which has not yet been operationalized in concrete public action.

Keywords : Conflicts of use, sustainability, maritime governance, marine spatial planning, Togo.

Introduction

D'après la Commission Océanographique Intergouvernementale de l'UNESCO (COI-UNESCO), la Planification Spatiale Marine (PSM) constitue un processus public, itératif et participatif visant à organiser l'espace marin et côtier selon les usages présents et futurs. Elle a pour finalité de réduire les conflits d'usage, de promouvoir la durabilité écologique, et d'optimiser les bénéfices socio-économiques associés aux activités maritimes et littorales (COI-UNESCO, 2009). Elle est un outil émergent de gouvernance des océans visant à concilier les multiples usages de l'espace maritime (pêche, transport, tourisme, protection de la biodiversité, énergie offshore, etc.).

À l'échelle internationale, la PSM s'inscrit dans les logiques de la gestion écosystémique et de l'aménagement intégré des zones côtières et marines (C. Ehler et F. Douvere, 2009), promue par des organisations comme l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO), l'Union européenne (UE), ou l'Organisation des Nations Unies l'Alimentation et l'Agriculture (FAO). En effet, selon la Commission océanographique intergouvernementale (COI-UNESCO, 2009), la PSM consiste à analyser et allouer spatialement et temporellement l'usage des espaces marins pour atteindre des objectifs écologiques, économiques et sociaux, généralement établis à travers un processus politique.

S'inscrivant dans une approche critique et politique, J. J. Jay *et al.* (2012) considèrent que la PSM ne peut être comprise uniquement comme un outil technique

neutre. Elle est un processus politique, porteur de rapports de pouvoir entre acteurs, d'arbitrages spatiaux et d'exclusion potentielle de certains usages ou savoirs.

En Afrique, cette démarche reste relativement récente. Elle s'est diffusée dans le sillage des engagements internationaux, notamment l'Objectif de développement durable 14, la Convention de coopération pour la protection, la gestion et le développement du milieu marin et côtier de la côte atlantique de la région de l'Afrique de l'Ouest, du Centre et du Sud (dénommée Convention d'Abidjan¹³⁷), la Stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans à l'horizon 2050 (AIMS 2050) et les projets financés par la Banque Mondiale, la Commission océanographique intergouvernementale de l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (COI-UNESCO), la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), l'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), ou la Norvège à travers le programme Blue Justice.

En Afrique de l'Ouest, plusieurs pays côtiers se sont engagés dans des démarches de PSM, souvent sous l'impulsion d'acteurs internationaux, dans un contexte marqué par la pression sur les ressources halieutiques, l'expansion des infrastructures portuaires, les activités extractives offshore et la montée des risques environnementaux. Le Programme de gestion du littoral ouest Africain, connu sous son acronyme anglais « WACA » (West Africa Coastal Areas Program), est l'une des initiatives majeures en Afrique de l'Ouest. Soutenu par la Banque Mondiale, il vise à promouvoir une gestion intégrée des zones côtières dans plusieurs pays de la région, dont le Togo, le Ghana, la Côte d'Ivoire et la Mauritanie. Le programme MarEcoPlan est une initiative financée par l'Union Européenne, visant à renforcer les capacités de gestion des écosystèmes marins en Afrique de l'Ouest. La GIZ, une agence allemande

¹³⁷ La Convention d'Abidjan est un accord cadre juridique régional qui fournit des actions de coopération nationale et régionale sur la protection et la mise en valeur des zones marines et côtières de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (y compris actuellement l'Afrique du Sud). Elle est née de la nécessité d'adopter une approche régionale pour la prévention, la réduction et la lutte contre la pollution du milieu marin, des eaux côtières et des eaux fluviales connexes de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Elle a été signée le 23 mars 1981 et est entrée en vigueur le 05 mai 1984. La Convention d'Abidjan a pour objet, la Coopération en matière de Protection et de Développement du Milieu Marin et Côtier de la Région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

de coopération internationale, joue un rôle central dans le soutien à la PSM en Afrique de l'Ouest. La GIZ soutient les pays de la région dans la mise en œuvre de la PSM en fournissant des ressources techniques, humaines et financières. À travers des partenariats avec les gouvernements locaux, des acteurs internationaux et des organisations de la société civile, elle développe des instruments pratiques pour la gestion des zones côtières et maritimes.

Le Togo, avec ses 50 km environ de littoral et une façade maritime stratégique, a entrepris depuis 2020 un processus de mise en œuvre de la PSM, notamment avec l'appui du programme West Africa Coastal Areas Resilience Investment Project (WACA ResIP)¹³⁸, de la COI-UNESCO et d'autres partenaires techniques et financiers. Cependant, ce processus se heurte à des réalités structurelles, institutionnelles et politiques qui interrogent sa portée effective et sa durabilité.

Si la PSM est souvent présentée comme une réponse rationnelle et intégrée aux conflits d'usage et à la dégradation des milieux marins, sa traduction dans les contextes nationaux du Sud, notamment au Togo, révèle des tensions importantes. La démarche, bien qu'encouragée par des discours de durabilité, s'inscrit dans un environnement institutionnel fragmenté, dominé par une forte sectorialisation, une dépendance à l'aide extérieure et une gouvernance marquée par la faible transversalité des politiques publiques.

Dès lors, comment comprendre la mise en œuvre de la PSM au Togo ? En quoi ce processus est-il révélateur de l'écart entre les impératifs globaux de durabilité et les réalités institutionnelles locales ? Quels sont les impacts cette tension sur la capacité de l'État à organiser une action publique cohérente en mer ?

¹³⁸ Le WACA ResIP (West Africa Coastal Areas Resilience Investment Project) est un programme régional soutenu par la Banque mondiale, visant à renforcer la résilience des zones côtières ouest-africaines face à l'érosion, aux inondations, à la pollution et aux effets du changement climatique. Il promeut une approche intégrée de la gestion du littoral, combinant infrastructures, gouvernance, données environnementales et engagement communautaire. Mis en œuvre dans plusieurs pays (dont le Togo, le Bénin, le Sénégal), il favorise la coopération régionale pour une gestion durable des écosystèmes côtiers. Ce projet s'inscrit dans le cadre plus large de l'initiative WACA lancée en 2018.

Cette recherche s'ancre dans la sociologie de l'action publique et des organisations, notamment à travers :

- les travaux sur les instruments de l'action publique (P. Lascoumes et P. Le Galès, 2004), qui permettent d'appréhender la PSM non seulement comme un outil technique, mais comme vecteur de reformulation des rapports entre acteurs, niveaux de pouvoir et normes d'action ;
- les analyses en termes de gouvernance environnementale (E. Ostrom, 1990 ; P. Le Prestre, 2005), qui interrogent la capacité des systèmes politiques à organiser la gestion collective de biens communs maritimes ;
- les approches critiques sur les politiques publiques dans les pays du Sud, mettant en évidence la coproduction inégale des normes (B. Hibou, 2011 ; T. Bierschenk et J.-P. Olivier de Sardan, 2014), souvent façonnée par les logiques de projet, d'externalisation de l'expertise, et d'injonctions internationales.

Cette recherche suggère que la PSM au Togo constitue un instrument de gouvernement hybride, à la fois porteur de logiques de durabilité globalisées et contraint par des dynamiques organisationnelles locales caractérisées par la fragmentation sectorielle, le manque de coordination institutionnelle, et une forme de gouvernance par projet souvent dépendante de partenaires extérieurs.

La présente recherche poursuit trois objectifs complémentaires. D'abord, elle vise à analyser la mise en œuvre de la PSM au Togo comme processus d'action publique, en interrogeant les acteurs impliqués, les dispositifs institutionnels mobilisés, et les arbitrages rendus possibles ou non. Ensuite, à mettre en lumière les tensions structurelles qui traversent ce processus, entre impératifs environnementaux internationaux et réalités administratives, politiques et socio-économiques nationales. Enfin, identifier les impacts de cette tension sur la capacité de l'État à organiser une action publique cohérente en mer. Il s'agit ainsi de contribuer à une compréhension plus fine de la planification spatiale marine comme processus organisationnel et

politique, et non seulement comme dispositif technique, dans un contexte ouest-africain encore peu documenté à cet égard.

1. Méthodologie

La présente recherche sur la PSM au Togo a été conduite selon une démarche qualitative, compréhensive et inductive, ancrée dans les traditions de la sociologie de l'action publique et de la sociologie des organisations. L'objectif était moins de mesurer l'effectivité d'un dispositif que de comprendre les logiques sociales, institutionnelles et politiques à l'œuvre dans sa mise en place, ses usages et ses limites.

L'analyse repose sur une étude de cas unique approfondie (R. K. Yin, 2018), centrée sur le Togo comme terrain national. Ce choix se justifie par le caractère représentatif du pays dans les dynamiques maritimes ouest-africaines : littoral restreint mais stratégique, pressions multiples sur l'espace marin, dépendance à l'aide extérieure, gouvernance institutionnelle fragmentée.

Cette étude de cas est envisagée non comme un modèle, mais comme un analyseur (J.-C. Passeron et J. Revel, 2005) permettant de rendre visibles des tensions structurelles partagées dans plusieurs pays côtiers du Sud.

L'enquête s'appuie sur un corpus croisé de données primaires et secondaires. Les données documentaires, à partir de l'analyse de contenu, se sont reposées sur :

- les documents stratégiques et rapports officiels (stratégie nationale pour la mer et le littoral, documents de COI-UNESCO, WACA ResIP, GIZ sur la PSM ;
- les cadres juridiques et réglementaires nationaux en matière de gestion côtière et maritime ;
- la littérature grise (rapports de projet, évaluations de bailleurs, comptes rendus d'ateliers) ;
- les notes techniques et documents d'orientation produits par des ONG ou consultants intervenant dans le champ maritime au Togo.

Les entretiens semi-directifs, s'appuyant sur 20 entretiens semi-directifs, ont été menés auprès de différents acteurs impliqués, entre janvier et mars 2025, dans le Grand Lomé et à Aného :

- 7 agents de l'administration maritime, de la direction des pêches, de l'environnement, des affaires étrangères ;
- 3 représentants de projets de coopération, notamment le Projet d'Investissement pour la Résilience des Zones Côtières en Afrique de l'Ouest (WACA ResIP), le projet MSPglobal 2.0 de la Commission Océanographique Intergouvernementale de l'UNESCO et le Comité des pêches du Centre-Ouest du Golfe de Guinée (CPCO) ;
- 6 acteurs du secteur portuaire et logistique ;
- 4 membres d'ONG environnementales et représentants de communautés de pêcheurs artisanaux.

Les entretiens ont été menés de façon non-directive avec une grille ouverte centrée sur les représentations de la PSM, les dynamiques organisationnelles, les conflits de compétence, les temporalités de l'action et les arbitrages effectifs dans la mise en œuvre.

Une phase d'observation empirique a été conduite lors de réunions de coordination, d'ateliers de sensibilisation et de sessions de validation de documents stratégiques. Elles ont permis de saisir les interactions entre acteurs, les zones de friction ou d'alignement, les rituels de coordination, ainsi que les logiques implicites de pilotage ou de mise en attente.

L'analyse repose sur une logique d'enquête compréhensive, au sens de Max Weber, visant à reconstruire les rationalités d'action des différents acteurs impliqués dans la PSM au Togo. Elle mobilise également les apports de la sociologie des instruments de l'action publique (P. Lascoumes et P. Le Galès, 2004), en considérant la PSM comme un dispositif socio-technique porteur de normes, de cadrages cognitifs et de reconfigurations institutionnelles. L'étude se situe enfin dans une posture critique, attentive aux asymétries de pouvoir, aux injonctions descendantes des

bailleurs, et aux écarts entre dispositifs prescrits et pratiques effectives (J.-P. Olivier de Sardan, 1995 ; B. Hibou, 2011).

Cette recherche ne prétend pas à l'exhaustivité. Elle se limite au cas togolais, sans ambition de généralisation directe. La présente recherche reflète les perceptions des acteurs institutionnels et intermédiaires, avec une accessibilité plus réduite aux voix des communautés côtières. Elle ne couvre pas l'ensemble des aspects techniques de la PSM (cartographie, SIG, modélisation spatiale), mais se concentre sur les dimensions organisationnelles et politiques du processus.

2. Résultats

L'analyse des données collectées a permis de faire émerger plusieurs résultats significatifs, organisés autour de trois grands axes que sont la structuration institutionnelle et l'architecture organisationnelle de la PSM, les dynamiques d'appropriation et de mobilisation des acteurs, puis les tensions entre logiques globales de durabilité et configurations locales de gouvernance.

2.1. Une architecture institutionnelle encore incomplète et fragmentée

La Planification Spatiale Marine au Togo s'inscrit dans une gouvernance en construction, marquée par une insuffisance d'ancrage institutionnel stable. Toutefois, l'analyse de l'architecture institutionnelle révèle une structuration encore incomplète, marquée par une fragmentation verticale et horizontale des responsabilités. Dans une perspective de sociologie des organisations et de l'action publique, cette situation peut être interprétée comme le reflet d'un État maritime en construction, où les jeux d'acteurs, les logiques sectorielles et les dépendances à l'aide extérieure complexifient la structuration d'une gouvernance marine intégrée.

2.2. Une gouvernance désignée mais encore faiblement institutionnalisée

La désignation du Haut Conseil pour la Mer (HCM), comme structure nationale chargée de la mise en place de la PSM, marque une étape importante vers la reconnaissance politique de l'espace maritime comme enjeu transversal. Pour un cadre au service du conseiller pour la mer:

Au Togo, la planification spatiale marine (PSM) reste un processus complexe qui mobilise une diversité d'acteurs issus de différentes administrations publiques. Cette structuration est encore en construction et nous cherchons à renforcer la collaboration entre les ministères des Infrastructures maritimes, de l'Environnement, des Pêches et de la Sécurité maritime. Cependant, il demeure un défi majeur de coordonner ces différents acteurs, car chacun possède une vision sectorielle et une approche parfois trop cloisonnée des enjeux maritimes. (Extrait d'entretien du 12 janvier 2025, à Lomé).

Cependant, cette désignation ne suffit pas à garantir une gouvernance pleinement opérationnelle et institutionnalisée. Pour un cadre technique du Ministère de l'économie maritime et de la protection côtière : « *Le Haut Conseil pour la Mer est censé coordonner, mais dans les faits, chaque ministère continue de travailler selon ses propres priorités. Il n'y a pas de véritable articulation ni de cadre de concertation régulier* ». (Extrait d'entretien du 13 janvier 2025, à Lomé).

Créé pour piloter la politique maritime nationale et coordonner les actions des différents ministères impliqués, le HCM occupe une position stratégique dans l'architecture de gouvernance maritime. Toutefois, dans la pratique, plusieurs limites compromettent sa capacité à porter une PSM intégrée et durable.

Le mandat du HCM, en matière de PSM, est encore flou. Cette entité est perçue avant tout comme une structure de coordination politico-stratégique, avec une fonction plus consultative que décisionnelle. Elle ne dispose pas d'une base légale ou réglementaire clairement dédiée à la PSM, comme un décret fixant les modalités de pilotage, les attributions sectorielles, les mécanismes de suivi-évaluation.

Le fonctionnement sur la PSM au Togo est intermittent et peu opérationnel. Malgré la désignation officielle du HCM comme autorité nationale de référence pour la Planification Spatiale Marine (PSM), le processus reste marqué par une irrégularité structurelle et une faible opérationnalisation. Cette situation renvoie à une gouvernance plus formelle que fonctionnelle, où la planification est ponctuelle, largement dépendante des dynamiques de projets et des bailleurs, sans inscription dans une routine administrative soutenue.

La temporalité de l'action y est donc essentiellement dictée par les exigences de livrables de partenaires internationaux (études, ateliers, restitutions), et non par un cycle national régulier de planification, de mise en œuvre et d'évaluation. En l'absence d'une cellule technique permanente ou d'un dispositif de suivi institutionnalisé, la coordination est souvent assurée de façon ad hoc, selon les opportunités de financement ou les événements internationaux. Comme le souligne un agent du Ministère des Ressources Halieutiques, cette intermittence du pilotage est directement liée à la dépendance aux dynamiques de projets exogènes : « *Honnêtement, la PSM ne fonctionne que lorsqu'un projet international est en cours. En dehors de cela, il n'y a pas de réunion, pas de mobilisation.* » Ce témoignage met en lumière un fonctionnement cyclique et opportuniste de la PSM, pilotée par le Haut Conseil pour la Mer, dont l'activité semble se réduire à l'accompagnement d'initiatives portées par des partenaires extérieurs. En l'absence de calendrier stratégique interne ou de mécanisme de suivi endogène, la Planification Spatiale Marine apparaît ici comme une politique en suspens, plus activée par des injonctions internationales que portée par une volonté politique nationale consolidée.

Par ailleurs, il existe un déficit de moyens techniques et humains. Le HCM ne dispose pas d'une cellule permanente de planification ou d'une unité technique spécialisée dans la spatialisation des usages marins. L'absence de cartographie centralisée, d'expertise SIG ou d'outils de gouvernance participative réduit ses capacités d'intervention stratégique. Bien que positionné au carrefour des secteurs maritime, environnemental, sécuritaire et économique, le HCM ne bénéficie pas de leviers contraignants pour garantir l'alignement des politiques sectorielles sur les objectifs de la PSM.

Le cas du Haut Conseil de la Mer (HCM) au Togo illustre les limites d'une institutionnalisation encore inachevée de la Planification Spatiale Marine (PSM). Bien qu'une structure de référence soit formellement établie, sa capacité effective d'action reste contrainte. Cette fragilité s'explique par une répartition floue des rôles, des ressources limitées, ainsi qu'un déficit de légitimité dans les mécanismes

administratifs ordinaires. Ce type de situation confirme ce que la sociologie de l'action publique désigne comme une « institution à faible densité organisationnelle » (P. Lascoumes et P. Le Galès, 2004), c'est-à-dire une instance au statut hybride, oscillant entre vitrine politique et centre d'impulsion non effectif.

2.3. Une appropriation inégale selon les acteurs

Comme dans de nombreux pays, la PSM au Togo est marquée par une appropriation inégale des différents acteurs impliqués. Cette situation affecte la mise en œuvre de politiques maritimes cohérentes et efficaces. Les acteurs institutionnels, les autorités locales, les ONG, ainsi que les acteurs économiques ont des approches, des priorités et des niveaux d'engagement variés vis-à-vis de la PSM, entraînant des divergences dans la gestion des espaces marins et côtiers du pays.

2.3.1. Les acteurs institutionnels : une appropriation plus forte dans certains ministères

Au sein des institutions publiques, la PSM est généralement perçue comme un enjeu prioritaire dans certains ministères, mais moins dans d'autres. Les ministères directement impliqués dans les secteurs de la sécurité maritime, des affaires maritimes, des ressources halieutiques et des mines sont plus engagés dans l'intégration de la planification spatiale dans leurs actions quotidiennes. Dans un entretien du 16 mai 2025 à Lomé, un responsable du Ministère de l'économie maritime et de la protection côtière affirmait :

Les ministères directement impliqués dans la gestion des espaces marins, comme celui des affaires maritimes et des ressources halieutiques, ont une appropriation plus marquée de la planification spatiale marine. En effet, leur implication dans la gestion des ressources maritimes et la sécurité des zones côtières les pousse à intégrer cette planification dans leurs stratégies de développement. Cependant, cette appropriation reste limitée à des enjeux principalement opérationnels et sectoriels, sans toujours tenir compte des dimensions environnementales ou sociales de manière intégrée.

Les acteurs techniques (Direction des affaires maritimes, experts SIG, consultants) ont tendance à s'approprier la PSM comme un outil de planification rationnelle appuyé sur des données spatiales, des scénarios, et des cartes de conflits

d'usage. Pour un fonctionnaire du Ministère de l'économie maritime et de la protection côtière :

Certains ministères, comme celui des Infrastructures maritimes et des Pêches, ont une vision plus proactive de la PSM, alors que d'autres, comme celui de l'Environnement, sont moins impliqués dans la gestion concrète des espaces marins. L'appropriation de la PSM varie donc considérablement en fonction des priorités de chaque acteur. Tandis que certains se concentrent sur des enjeux immédiats de sécurité maritime et de développement économique, d'autres insistent sur les enjeux environnementaux et la durabilité des écosystèmes marins. Cela crée des tensions et des divergences dans l'approche globale. (Interview du 20 février 2025, à Lomé).

Les acteurs politiques l'envisagent plutôt comme un outil de légitimation vis-à-vis des bailleurs, sans nécessairement en maîtriser les fondements techniques ni anticiper ses effets redistributifs. Quant aux acteurs communautaires et locaux, bien que mentionnés dans les discours participatifs, ils sont peu intégrés dans la conception du processus, souvent limités à des consultations symboliques. Ce différentiel d'appropriation renforce une forme de technicisation de la gouvernance maritime, où les instruments (cartes, modèles spatiaux, matrices) tendent à exclure les savoirs vernaculaires ou les formes locales de régulation.

L'appropriation de la PSM est donc fortement corrélée avec les priorités sectorielles, en particulier la gestion des ressources maritimes et la sécurité des zones maritimes. Les Ministères des affaires maritimes et des ressources halieutiques sont les plus impliqués dans la mise en œuvre concrète de la PSM. Ils accordent une attention particulière à la gestion de l'espace maritime pour la pêche, le transport, et la sécurité, intégrant peu à peu des outils et des démarches de planification spatiale dans leurs politiques. Bien que le Ministère de l'environnement et des ressources forestières reconnaisse l'importance des enjeux environnementaux liés à la PSM, il est moins directement impliqué dans les aspects opérationnels de la gestion des espaces marins. L'accent est mis sur la protection des écosystèmes marins et la biodiversité, mais les interactions entre cette approche et les autres priorités maritimes ne sont pas toujours bien intégrées.

2.3.2. Les acteurs locaux et communautaires : une reconnaissance faible mais croissante

Les acteurs locaux, comme les communautés côtières, les pêcheurs artisanaux et les ONG locales jouent un rôle de plus en plus reconnu dans l'élaboration de la PSM, mais leur appropriation de la politique reste encore faible. C'est de l'avis d'un responsable d'ONG en charge de la gestion côtière, dans un entretien le 23 avril 2025, à Lomé, pour qui :

Les communautés côtières, notamment les pêcheurs artisanaux, commencent à être davantage reconnues comme des acteurs incontournables dans la gestion de l'espace maritime. Cependant, leur reconnaissance reste encore limitée, et leur participation à la planification spatiale marine est souvent reléguée à un rôle consultatif plutôt qu'actif. Il existe une volonté croissante d'inclure ces acteurs locaux dans les processus décisionnels, mais l'infrastructure institutionnelle et les mécanismes de gouvernance participative ne sont pas encore pleinement établis pour permettre une implication réelle.

Bien que les pêcheurs artisanaux soient directement concernés par les dynamiques maritimes, leur participation à la planification spatiale reste insuffisante. Ils souffrent d'une marginalisation dans les processus décisionnels, malgré leur connaissance approfondie de l'environnement côtier. Les efforts pour les inclure dans la gouvernance participative de la PSM sont encore limités, mais commencent à se renforcer grâce à des programmes de sensibilisation.

Les ONG locales qui travaillent sur la protection des zones côtières et la gestion durable des ressources maritimes voient dans la PSM un levier pour améliorer la gestion de ces espaces. Cependant, ces ONG manquent parfois de moyens financiers et de reconnaissance institutionnelle pour s'impliquer efficacement. L'appropriation de la PSM reste donc inégale au sein de la société civile.

2.3.3. Le secteur privé et les enjeux économiques : une appropriation centrée sur les intérêts économiques immédiats

Les acteurs économiques, en particulier dans les secteurs du tourisme, de l'exploitation pétrolière et de la pêche industrielle, sont aussi des parties prenantes importantes dans la PSM. Toutefois, leur approche est souvent orientée vers des

intérêts économiques à court terme, plutôt que vers une planification intégrée qui tiendrait compte des besoins à long terme en termes de durabilité des écosystèmes marins. Selon un consultant en gestion maritime et gouvernance côtière :

Le secteur privé, en particulier les industries liées aux hydrocarbures et la pêche industrielle, perçoit la planification spatiale marine principalement à travers le prisme de leurs intérêts économiques immédiats. Leur engagement dans la PSM se concentre souvent sur la gestion des risques et l'optimisation des zones d'exploitation, sans véritable considération pour une approche à long terme centrée sur la durabilité écologique. Cette vision sectorielle limite leur capacité à prendre en compte les enjeux environnementaux ou sociaux dans une logique de planification intégrée. (Entretien du 5 mars 2025, à Lomé)

Les entreprises de l'industrie des hydrocarbures (pétrolière et gazière) ont des intérêts majeurs pour la mer (importation des produits pétroliers) et dans la zone économique exclusive (pour la pêche). Bien qu'elles soient soumises à des réglementations environnementales, leur rôle dans la PSM est souvent centré sur la gestion des risques liés à l'exploitation des ressources halieutiques, sans nécessairement intégrer la dimension plus large de la gestion spatiale durable.

Les acteurs du tourisme, qui dépendent des ressources naturelles marines, reconnaissent de plus en plus l'importance de la conservation des écosystèmes et de la planification pour maintenir l'attractivité des zones littorales. Pour un responsable d'une agence de tourisme côtier au Togo :

Les acteurs du secteur touristique, notamment ceux liés au tourisme côtier et à l'écotourisme, reconnaissent de plus en plus l'importance de la gestion durable des ressources naturelles marines. Toutefois, leur implication dans la planification spatiale marine reste encore à la marge. Bien que la préservation des écosystèmes marins soit essentielle pour maintenir l'attractivité des destinations, leur engagement reste souvent axé sur la rentabilité à court terme, et non sur une vision durable de long terme pour la gestion des espaces marins et côtiers. (Extrait d'entretien du 11 avril 2025, à Lomé)

Leur engagement reste donc partiel et souvent motivé par des considérations économiques plutôt que par une volonté de développement durable à long terme.

2.4. Les défis de l'appropriation inégale de la PSM au Togo

L'enquête révèle une appropriation différenciée de la PSM selon les types d'acteurs, leurs ressources et leur position dans le champ décisionnel. Selon un responsable d'ONG en charge de la protection côtière, à Aného :

L'appropriation de la PSM au Togo est très inégale. Les acteurs institutionnels, notamment ceux liés à la sécurité maritime et aux pêches, semblent plus impliqués dans la mise en œuvre, alors que les acteurs environnementaux, comme les ONG locales, peinent à trouver une place significative dans les processus décisionnels. Cette inégalité est d'autant plus marquée dans les zones côtières où les priorités économiques immédiates, telles que l'exploitation des ressources maritimes, semblent primer sur les préoccupations environnementales et sociales à long terme. (Entretien du 17 avril 2025).

L'appropriation inégale de la PSM au Togo présente plusieurs défis. L'absence d'une stratégie formelle de communication peut entraîner une faible mobilisation des parties prenantes. Sans une communication claire et structurée, les acteurs concernés (administrations, collectivités, communautés locales, secteur privé, ONG) comprennent mal les objectifs, les enjeux et les bénéfices de la PSM. Cela conduit à un désintérêt ou une méfiance vis-à-vis du processus, ainsi qu'une participation symbolique ou passive des acteurs non centraux, notamment les communautés côtières. La manque d'une communication fluide entraîne des décisions contradictoires et une gestion fragmentée des espaces maritimes. Les communautés locales, qui sont pourtant les premières à subir les effets de la gestion maritimes, sont insuffisamment incluses dans les décisions clés de la PSM.

2.4.1. Des tensions persistantes entre durabilité affichée et logiques d'action sectorielle

Le discours sur la durabilité porté par la PSM entre en tension directe avec les pratiques sectorielles dominantes, fondées sur la segmentation, les intérêts institutionnels propres, et des logiques d'urgence ou de captation de financement. La mise en œuvre de la PSM au Togo s'inscrit dans un contexte international marqué par la promotion de la durabilité des océans, à travers l'ODD 14, l'agenda de la Décennie des sciences océaniques, la Convention sur la diversité biologique, etc. À l'échelle

nationale, la PSM est souvent présentée comme un outil stratégique de gestion intégrée des espaces marins, conciliant développement économique, protection des écosystèmes et inclusion sociale. Pourtant, l'analyse sociologique et organisationnelle révèle des tensions persistantes entre ces ambitions globales de durabilité et les logiques sectorielles qui structurent l'action publique maritime au Togo.

2.4.2. Une durabilité affichée dans les discours et documents stratégiques

La notion de « durabilité » est largement mobilisée comme rhétorique, mais rarement traduite dans des instruments contraignants ou des compromis effectifs. En cela, la PSM au Togo fonctionne moins comme un outil de planification que comme un dispositif discursif de mise en visibilité, encore peu opérationnalisé dans l'action publique concrète. Les politiques nationales adoptent un langage normatif fort autour de la durabilité. On y retrouve :

- des engagements formels pour la gestion écosystémique des océans ;
- l'inscription dans des cadres internationaux (Convention de Nairobi, Stratégie maritime intégrée de l'Afrique, etc.) ;
- des objectifs de protection de la biodiversité marine et de résilience face au changement climatique.

Ces documents font de la durabilité un principe structurant de la PSM. Cependant, cette durabilité est principalement énoncée dans les textes, sans toujours se traduire dans les pratiques institutionnelles.

2.4.3. La fragmentation sectorielle de l'action publique maritime

L'une des principales difficultés à la mise en œuvre efficace de la PSM au Togo réside dans la fragmentation sectorielle de l'action publique. En dépit des intentions affichées de gouvernance intégrée et durable des espaces marins, les pratiques institutionnelles continuent de suivre des logiques d'action sectorielles, souvent cloisonnées, concurrentes, voire contradictoires. Cette fragmentation

affaiblit la capacité de l'État à piloter de manière stratégique la gestion de son espace maritime.

Le secteur maritime togolais est régi par une pluralité d'acteurs publics, chacun avec ses propres missions, ses priorités et ses agendas :

- le Ministère de l'économie maritime et de la protection côtière oriente ses actions vers la logistique portuaire, les infrastructures et le transport maritime ;
- le Ministère de l'environnement se focalise sur la conservation des écosystèmes et la lutte contre l'érosion côtière ;
- le Ministère des ressources halieutiques défend la productivité halieutique, notamment au bénéfice de la pêche artisanale ;
- le Ministère des armées agit à travers les dispositifs de sécurité maritime et de surveillance des frontières maritimes.

Ces ministères agissent en parallèle, avec des cadres réglementaires peu harmonisés, sans guichet unique ou mécanisme de coordination central.

2.5. Des priorités sectorielles souvent concurrentes

Il apparaît que chaque ministère ou institution publique adopte une approche propre de l'espace maritime, liée à ses objectifs spécifiques. En effet :

- le développement économique (zones portuaires, attractivité des investissements) prévaut souvent sur les enjeux écologiques ;
- les politiques de conservation peinent à s'imposer lorsqu'elles entrent en conflit avec les intérêts de la pêche industrielle ou des infrastructures logistiques ;
- les objectifs de sécurité (surveillance, lutte contre les trafics) sont traités à part, sans articulation avec la planification spatiale environnementale.

On assiste dans cette situation à des conflits d'usage non anticipés, une duplication des efforts, et parfois une neutralisation mutuelle des politiques publiques.

2.6. Une logique de projets plutôt qu'une gouvernance intégrée

La PSM au Togo est largement soutenue par des initiatives internationales, parmi lesquelles le projet de Gestion intégrée des zones côtières financé par la GIZ, les programmes de conservation marine soutenus par l'UICN ou le WWF et les projets liés à la résilience côtière portés par la Banque Mondiale ou la FAO. Ces différents projets ont permis d'introduire des outils techniques (SIG, zonage, diagnostics participatifs), mais ils sont souvent circonscrits à des territoires d'intervention limités, avec des calendriers de mise en œuvre réduits et une faible interopérabilité avec les dispositifs publics nationaux.

La répétition de ces logiques de projets induit une dépendance institutionnelle chronique :

- les administrations centrales s'appuient sur les projets pour compenser le manque de ressources financières et techniques ;
- les dynamiques nationales de planification sont souvent alignées sur les agendas des bailleurs, ce qui affaiblit leur portée stratégique à long terme ;
- l'effort de coordination intersectorielle reste insuffisant car peu intégré dans le fonctionnement régulier de l'administration publique.

Cette situation génère un déséquilibre entre innovation exogène et appropriation locale, entre vision à court terme et construction de politiques publiques pérennes.

Les projets sont généralement orientés autour de thématiques sectorielles spécifiques (biodiversité, pêche durable, lutte contre l'érosion, etc.). Cela produit des effets d'empilement d'interventions sans vision d'ensemble et les outils produits (cartes, bases de données, diagnostics) ne sont pas toujours mutualisés entre acteurs. Il y a aussi souvent un manque de cadre institutionnel unifié pour intégrer les différents résultats dans une démarche de planification nationale cohérente. Cette segmentation empêche l'émergence d'un pilotage stratégique transversal, pourtant essentiel à une PSM efficace.

Sortir de cette logique de projets nécessite plusieurs conditions, notamment :

- inscrire la PSM dans le droit et les politiques publiques nationales (cadre légal, décret, stratégie nationale) ;
- mettre en place un organe de coordination multisectorielle avec des fonctions claires (animation, arbitrage, suivi). Sur ce point, les missions du Haut Conseil pour la Mer cadre parfaitement avec ces fonctions, et il suffira de l'intégrer dans un dispositif juridique, spécialement une loi sur la PSM au Togo ;
- renforcer les capacités administratives en planification territoriale, en intelligence spatiale, et en gestion environnementale ;
- créer un cadre de financement durable, mixant ressources nationales et contributions des partenaires.

La PSM au Togo évolue dans un écosystème de projets disparates, innovants mais non intégrés. Si cette approche a permis des avancées ponctuelles, elle montre ses limites en l'absence de gouvernance consolidée. Pour faire de la PSM un outil stratégique de durabilité, il est nécessaire de dépasser la logique de l'expérimentation fragmentée pour construire une gouvernance publique coordonnée, pilotée par des institutions nationales renforcées, et ancrée dans une vision commune de l'avenir maritime du pays.

3. Discussion des résultats

La PSM au Togo, bien qu'inscrite dans des cadres internationaux de durabilité, fonctionne aujourd'hui comme un instrument hybride, à la fois outil de modernisation administrative, levier d'externalisation de normes et produit d'un système institutionnel fragmenté. Sa mise en œuvre révèle les limites organisationnelles de l'action publique maritime, tout en soulignant la nécessité d'une reconnaissance politique forte, d'un renforcement de la coordination intersectorielle et d'une intégration des acteurs de terrain dans la construction des futurs maritimes togolais.

L'analyse des résultats met en lumière, les tensions inhérentes à la mise en œuvre de la PSM au Togo. Loin d'un processus linéaire de rationalisation de l'action publique, la PSM apparaît comme une construction institutionnelle fragile, reflétant à la fois l'ambition de durabilité portée par les cadres internationaux et les limites pratiques de la gouvernance maritime nationale.

L'un des constats majeurs de cette recherche est que la PSM au Togo évolue selon une logique de gouvernance par projet, c'est-à-dire une forme d'action publique structurée autour de financements externes, de temporalités courtes, et de livrables attendus par les bailleurs. Cette logique, déjà largement analysée en Afrique (J.-P. Olivier de Sardan, 1995 ; P. Lavigne Delville, 2016), produit des effets de verticalité, d'instabilité et de désancrage local.

La dépendance à l'expertise internationale, notamment à travers les consultants et les normes produites par l'UNESCO, crée une tension entre la standardisation des instruments de planification (cartographies, SIG, matrices de compatibilité) et les capacités réelles d'appropriation institutionnelle nationale. En cela, la PSM reproduit une forme de coproduction inégale des politiques publiques (T. Bierschenk et J.-P. Olivier de Sardan, 2014), où le pilotage local reste limité à l'exécution.

Alors même qu'elle est présentée comme un outil transversal de gestion intégrée des espaces marins (J. J. Jay et *al.*, 2012), la PSM peine à produire une réelle coordination intersectorielle. Cette difficulté reflète une configuration organisationnelle marquée par :

- une sectorialisation de l'État (chaque ministère conservant ses prérogatives),
- une absence de culture commune de la mer (le maritime restant une préoccupation périphérique) ;
- une faible institutionnalisation des mécanismes de concertation.

Les travaux de M. Crozier et E. Friedberg (1977) permettent d'interpréter cette situation comme le produit de stratégies d'acteurs dans un système d'action

concret, où chacun tente de préserver ou d'étendre sa marge de manœuvre face à des incertitudes. Ainsi, la PSM ne fonctionne pas encore comme un espace de médiation des intérêts, mais plutôt comme un dispositif de requalification technique d'un espace politique fragmenté.

La place centrale des instruments de planification spatiale (zonages, cartes, matrices de compatibilité, SIG) dans le discours sur la PSM révèle une volonté de technicisation de l'action publique maritime. Suivant P. Lascoumes et P. Le Galès (2004), ces instruments ne sont pas neutres : ils organisent une vision du monde, hiérarchisent les problèmes, et désignent les acteurs légitimes à agir. Or, dans le cas togolais, ces instruments sont souvent perçus comme extérieurs, complexes ou inadaptés, surtout par les acteurs locaux ou communautaires. Ils créent une barrière cognitive et institutionnelle qui renforce l'asymétrie entre niveaux de pouvoir, tout en invisibilisant certains enjeux, comme les savoirs locaux, les pratiques coutumières, ou les conflits d'usage silencieux. En cela, la PSM au Togo s'inscrit dans une dynamique de gouvernementalité environnementale, au sens foucauldien, où l'outil devient le vecteur d'une certaine rationalité de gestion des espaces, plus normative que participative.

Malgré l'affichage des ODD, des principes de durabilité et des engagements environnementaux, la PSM au Togo fonctionne avant tout comme un dispositif déclaratif, mobilisé dans les arènes internationales comme preuve d'alignement avec les standards globaux. Ce décalage entre le discours et la pratique est caractéristique d'une forme de « mise en scène de la conformité » (E. Merry, 2011), dans laquelle la durabilité devient un langage de légitimation, sans nécessairement transformer les logiques d'action. Ce phénomène interroge la capacité transformative de la planification, réduite à un rôle d'interface entre bailleurs et administration, sans production effective de compromis sociaux ou d'arbitrages stratégiques.

Enfin, la situation observée au Togo s'inscrit dans une hybridité institutionnelle plus large, fréquente en Afrique de l'Ouest. Comme l'ont montré J.-F. Bayart et *al.* (1999), les États africains fonctionnent souvent selon des logiques

composites, où les règles formelles coexistent avec des arrangements informels, des jeux d'acteurs transversaux, et des modes d'action pragmatiques.

La PSM ne fait pas exception ; elle se construit dans un espace à la fois formellement normé et informellement structuré, entre planification technique, stratégies d'acteurs, injonctions exogènes et bricolages locaux. Cette configuration doit être appréhendée non comme un échec, mais comme une modalité spécifique de gouvernement maritime, qui mérite d'être analysée à partir de ses propres logiques.

La mise en œuvre de la PSM au Togo met en lumière les tensions entre un modèle global de durabilité et les réalités institutionnelles locales, marquées par une fragmentation des compétences, une forte dépendance aux appuis extérieurs et une faible intégration intersectorielle. Ce cas souligne néanmoins la capacité d'adaptation pragmatique de certains acteurs nationaux, capables de mobiliser des ressources limitées dans un cadre incertain. Il soulève, en filigrane, la question plus large de la recomposition de l'action publique maritime en Afrique de l'Ouest, notamment face aux injonctions internationales à la gouvernance intégrée des espaces marins.

Conclusion

L'analyse de la mise en œuvre de la PSM au Togo révèle un écart structurel entre les impératifs de durabilité portés par les instances internationales et les réalités institutionnelles locales, marquées par la fragmentation, la dépendance à l'expertise extérieure, et la faible transversalité des politiques publiques. Loin de constituer un simple outil technique de rationalisation de l'espace maritime, la PSM apparaît comme un instrument politique et organisationnel, dont la portée dépend moins de sa conception normative que de son inscription concrète dans un environnement institutionnel complexe. Elle constitue un indicateur des tensions structurelles qui traversent le processus, en révélant les disjonctions entre, d'une part, les normes internationales de gouvernance environnementale ; d'autre part, les pratiques sectorielles ancrées ; et enfin, les logiques institutionnelles spécifiques aux administrations nationales.

Cette recherche fait apparaître le caractère hybride de la gouvernance de la PSM au Togo. Celle-ci repose sur un pilotage stratégique largement impulsé par des acteurs exogènes, notamment les bailleurs de fonds et les institutions régionales, sur une coordination sectorielle fragmentée marquée par une faible articulation entre les ministères compétents, et sur une appropriation inégale du processus, principalement circonscrite aux sphères technico-administratives, au détriment d'un ancrage intersectoriel et territorial plus large. En cela, elle illustre bien les conclusions de la sociologie de l'action publique en Afrique, qui souligne l'importance des jeux d'acteurs, des arrangements informels et des logiques de projet dans la production des politiques publiques.

Au-delà du seul cas togolais, cette étude invite à reconsidérer la PSM comme un processus intrinsèquement politique, ancré dans des rapports de pouvoir, des arbitrages institutionnels et des constructions territoriales différenciées. Elle met en évidence la nécessité d'une clarification des attributions institutionnelles et des mécanismes de coordination horizontale, d'une consolidation du cadre juridique spécifique à la gouvernance des espaces marins, ainsi que d'une revalorisation des savoirs locaux et autochtones dans les processus d'arbitrage spatial. Enfin, elle souligne l'importance d'ancrer durablement la PSM dans les politiques publiques nationales, en dépassant les logiques ponctuelles de projet et les dépendances aux dispositifs d'externalisation, afin de garantir sa pérennité et sa légitimité.

En somme, la PSM peut devenir un levier stratégique de gouvernance maritime au Togo, à condition qu'elle dépasse sa dimension technocratique pour intégrer les enjeux de pouvoir, d'inclusion, et de justice territoriale en mer.

Référence bibliographique

BAYART Jean-François, ELLIS Stephen et HIBOU Béatrice (1999), *The Criminalization of the State in Africa*, Oxford, James Currey.

BIERSCHENK Thomas et OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre (2014), *Ethnographies of Public Services in Africa: An Emerging Research Paradigm*. In : *States at Work. Dynamics of African Bureaucracies*, Leiden, Brill.

COMMISSION OCÉANOGRAPHIQUE INTERGOUVERNEMENTALE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE (COI-UNESCO) (2009), *Marine Spatial Planning: A Step-by-Step Approach toward Ecosystem-Based Management*, Paris, UNESCO, mise en ligne le 26 août 2009, consultée le 10 septembre 2023. URL : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000186559>

CROZIER Michel et FRIEDBERG Erhard (1977), *L'acteur et le système : Les contraintes de l'action collective*, Paris, Éditions du Seuil.

EHLER Charles et DOUVERE Fanny (2009), *Marine Spatial Planning : A Step-by-Step Approach toward Ecosystem-Based Management*, IOC Manual and Guides No. 53, Intergovernmental Oceanographic Commission and Man and the Biosphere Programme, Paris, UNESCO.

HIBOU Béatrice (2011), *Anatomie politique de la domination*, Paris, La Découverte.

JAY Jonathan J., EBLEN James D. et ZHANG Yan (2012), *A Systematic Comparison of Genome-Scale Clustering Algorithms*. In : *BMC Bioinformatics*, mise en ligne le 25 juin 2012, consultée le 17 février 2025. URL : <https://doi.org/10.1186/1471-2105-13-S10-S7>

LASCOUMES Pierre et Le GALÈS, Patrick (2004), *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Sciences Po.

LAVIGNE DELVILLE Philippe (dir.) (2016), *Dossier : La fabrique de l'action publique dans les pays « sous régime d'aide »*. In : *Anthropologie & développement*, n° 45.

Le PRESTRE Philippe (2005), *Protection de l'environnement et relations internationales. Les défis de l'écopolitique mondiale*, Paris, Armand Colin.

MERRY Sally Engle (2011), *Measuring the World: Indicators, Human Rights, and Global Governance*. In : *Current Anthropology*, Vol. 52, No. S3, p. S83-S95.

OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre (1995), *La politique du terrain. Sur la production des données en anthropologie*. In : *Revue ENQUÊTE*, no 1, p. 71-109.

OSTROM Elinor (1990), *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action*, Cambridge, Cambridge University Press.

PASSERON Jean-Claude et REVEL Jacques (2005), *Penser par cas*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales.

YIN Robert K. (2018), *Case Study Research and Applications: Design and Methods*. In : *Designing Case Studies: Identifying Your Case(s) and Establishing the Logic of Your Case Study*, p. 25-80.